



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	9 octobre 2023	Heure de départ	19 h 10	
Conditions météorologiques	Nuageux (Temp. : 9 °C)	Vent	23 km/h Sud-Ouest	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	S.O.	Inscriptions totales 109
Total des paris mutuels	\$ 1,753,917			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Emma Pote	Juge associé Andrew Van'tWout
--------------------------------------	----------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Jody Jamieson a été retiré de six courses, car il purge actuellement une suspension de conduite de trois jours, et ce, du 8 au 10 octobre, inclusivement.

L'entraîneur, Jeff Gillis, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 pour avoir omis de signaler le changement d'équipement une heure avant l'heure de départ de la Course 1.

Règle 22.25 de la CAJO

Décision #2381448

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés dans les Courses 3 et 5.

Matt Gregory était en formation ce soir pour devenir officiel des courses.

Courses :

Course 1 – Examen des bris d'allure survenus aux #4, "Dowedealandwhy", et #10, "Dowedealandwhy".

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Après le premier virage, le #6, "Ricky Resolve", (S. Johnson), a été écarté, ce qui a permis aux #5, "Donatover", (D. McNair), et #3, "Villefranche As", (T. Borth), de se glisser dans le flux.

Le #4, "Tokyo Seelster", a été signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction.

Les #3, "Villefranche As", et #7, "Free Willy Hanover", l'ont été avec des obstructions.

Aucun placement n'est requis.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Le conducteur, L.P. Roy, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (i) de la CAJO, pour le défaut d'avoir gardé le trou fermé alors qu'il était dans la capacité du cheval de le faire.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2381531

Le #4, "Sir A" a été inscrit sur la liste des juges pour le test de Coggins.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler. Course sans paris classé.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 5

“Mach Art In Motion” (4), pour \$ 14,000, entraîneur Ashley Lendvoy, propriétaire Martin Kuepfer.

Course 7

“Hervey Hanover” (1), pour \$ 35,000, entraîneur Carmen Auciello, propriétaire Daniel Sarafian.